



**Rapport annuel
Exercice 2013**

Sommaire

Le Conseil d'administration.....	p.5
Rapport du Conseil d'administration.....	p.6
Rapport du Commissaire aux comptes	p.18
Compte de résultats	p.20
Bilan	p.22
Annexe aux comptes 2013.....	p.24
Procès-verbal.....	p.46
Liste des groupements agréés.....	p.50



1^{er} rang (de gauche à droite) : Jean Philippe, Jean-Marie Ancel, Robert Desclaux, Michel Ficheux, Jacques Szmaragd, Dominique Davier, Guy Le Borgne

2^{ème} rang (de gauche à droite) : Jean Gottvalles, Gérard Marmasse, Jean-Michel Bonnaud, Marc Cherpain, Didier Gras, Emmanuel Sales, Sylvain Rivet, Paul Tassel, Alain Crouin

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de Capma & Capmi a vocation à gérer la Caisse dans l'intérêt de l'ensemble de ses sociétaires. Moteurs de la représentativité, les régions françaises participent au Conseil par la voix de leurs élus ; Ainsi, le nom du groupement d'appartenance des administrateurs dont la candidature a été proposée par les régions est indiqué entre parenthèses.

Présidents Honoraires :

Jean Arvis

Michel Ficheux

Jean Philippe

Président :

Paul Tassel

Vice-Présidents :

Jean-Marie Ancel (Meurthe et Moselle)

Marc Cherpin (Ardèche)

Didier Gras (Flandre-Artois)

Jacques Szmaragd

Secrétaire :

Alain Crouin (Provence-Corse)

Administrateurs :

Jean-Michel Bonnaud (Charente et Charente-Maritime)

Robert Desclaux (Gers)

Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance, représentée par M. Emmanuel Sales

Jean Gottvalles (Nouvelle-Calédonie)

Guy Le Borgne (Côtes d'Armor)

Gérard Marmasse (Indre)

Dominique Davier (Administrateur élu par les salariés)

COMITÉ D'AUDIT

Président : **Jean-Marie Ancel**

Membres : **Marc Cherpin, Jacques Szmaragd, René Vandamme**

DIRECTION GÉNÉRALE

Sylvain Rivet, Directeur général

Dominique Davier, Directeur général adjoint

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 JUIN 2014

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale, conformément aux statuts, pour vous présenter les opérations effectuées par notre Caisse au cours de l'exercice écoulé, vous présenter les comptes de résultats et de bilan arrêtés au 31 décembre 2013, et soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

En 2013, l'économie mondiale s'est stabilisée sur de nouveaux équilibres

Dans la foulée de l'année 2012, les déséquilibres mondiaux ont continué de se réduire en 2013. Les pays de la zone euro sont progressivement sortis de la récession. Cependant, avec une croissance très ténue, **la faiblesse de l'inflation ne laisse pas de soulever des inquiétudes quant à la soutenabilité des dettes, privées comme publiques.** Du côté des États-Unis, la croissance s'est accélérée tandis que les pays dits "émergents" enregistraient un net ralentissement de l'activité. Sur le plan financier, les marchés de titres ont continué d'évoluer au gré des décisions de politique monétaire des autorités américaines.

Les bourses ont connu une nouvelle envolée et les marchés de la dette ont bénéficié de la quête générale vers le rendement. Le risque d'une rechute de l'économie mondiale s'efface. Toutefois, la faiblesse de la reprise, conjuguée à l'interventionnisme des autorités monétaires américaines demeure un sujet d'inquiétude. Le caractère autoréférentiel des marchés d'actifs, favorisé par le culte de la liquidité et de la valeur de marché, expose les investisseurs à de nouvelles déconvenues en cas de survenance de difficultés financières. Comme en 2013, les banques centrales ont eu une influence déterminante sur le prix des actifs financiers. Les marchés d'actions et d'obligations ont ainsi largement évolué au gré des anticipations de politique monétaire.

Les taux d'intérêt souverains poursuivent leur mouvement de normalisation

A la différence de 2012, **l'année 2013 a été marquée par une nette progression des taux de référence** : face à la perspective d'un durcissement de la politique monétaire américaine, les marchés de la dette souveraine se sont inscrits en net repli, affichant des taux de rendement en hausse significative.

En fin d'exercice, l'obligation de référence allemande à 10 ans (Bund) se négociait ainsi à 1,96 % (contre 1,36 % en fin d'année 2012) et l'OAT à 2,55 % (contre 2,04 % en fin d'année 2012).

En Europe, la perception par les investisseurs d'une sortie progressive de récession de la zone euro, ainsi que les difficultés des pays émergents, ont alimenté un flux d'investissements vers les obligations d'État des pays d'Europe du Sud, dans le cadre général de la quête de rendement face à des taux historiquement bas.

Les écarts de taux d'intérêt entre les différents pays de la zone euro se sont donc fortement contractés. Toutefois, à ce stade, l'architecture macro-financière de la zone euro n'affiche pas de réelle mutualisation du risque souverain ni bancaire ; ce qui exclut *a priori* une suppression de long terme des écarts de taux entre émetteurs souverains et un retour à la situation antérieure qui prévalait avant la crise de la zone euro.

La faiblesse des rendements profite aux marchés de la dette privée

Dans un environnement de taux bas, les investisseurs ont continué de se reporter sur les marchés de la dette privée. Les primes de crédit ont ainsi continué de se contracter tout au long de l'année.

Profitant de la faiblesse des rendements, les entreprises ayant accès au marché des capitaux ont largement sollicité les investisseurs, dans des conditions financières offrant une faible rémunération des risques de crédit et de liquidité.

Le gisement des obligations convertibles présente ainsi un profil de valorisation toujours tendu, particulièrement vulnérable à la survenance de nouvelles difficultés financières.

Les marchés d'actions demeurent dopés par les politiques monétaires

En dépit des craintes sur le durcissement de la politique monétaire américaine, **les marchés d'actions ont poursuivi leur progression tout au long de l'année, confortés par les messages de la réserve fédérale.** La hausse des taux de référence en fin d'exercice n'a pas entamé la confiance des opérateurs de marché et des gestionnaires d'actifs qui demeurent dans leur grande majorité très positifs sur les perspectives des marchés. Dans ces conditions, l'indice Stoxx Europe 600 représentant les 600 premières capitalisations européennes affichait en fin d'exercice une progression de + 16,65 %, tandis que l'indice CAC 40 terminait à 4.296 points, soit une hausse de 18 % sur l'ensemble de l'année.

Seule ombre à ce tableau, **les entreprises liées aux marchés de matières premières ont été pénalisées** par le retournement des anticipations de croissance dans les pays émergents et la faible activité dans les pays avancés.

La réévaluation des marchés d'actions constitue un facteur important de confiance et de soutien de l'activité. Toutefois, la rapidité de la hausse des cours, le niveau historiquement élevé de certains multiples de valorisation, les conditions d'introduction en bourse de nombre de sociétés présentant des perspectives de rendement très incertaines, conduisent à s'interroger sur les fondamentaux d'un marché d'actions qui présente de plus en plus un caractère autoréférentiel, déconnecté de la réalité des échanges.

La normalisation de l'environnement financier a pesé sur les cours de l'or

Dans un climat très favorable aux marchés d'actions et de la dette, **le prix de l'or s'est inscrit en baisse** au cours de l'exercice. La proximité entre les objectifs de la Fed et les grands opérateurs de marché, la confiance retrouvée dans les actions des banques centrales, l'éloignement des tensions financières, ont entraîné un reflux des investisseurs. Les pays émergents et en particulier la Chine et l'Inde, ont profité du repli des cours pour renforcer leurs stocks d'or, alimentant le débat sur une déconnexion potentielle entre l'or physique réellement disponible et le marché officiel de l'or.

Ces évolutions conjoncturelles ne sauraient remettre en question le rôle de l'or dans le placement des réserves à long terme. Dans un univers purement nominal, dominé par les signaux de politique monétaire, l'or ne porte la marque d'aucun État et d'aucune banque centrale. Il constitue une réserve stratégique à long terme, un viatique en période de crise et la principale variable d'ajustement monétaire dans les périodes de turbulence financière. Il a donc tout naturellement sa place en représentation des fonds propres des institutions.

Les gestions déléguées

Alors que les équipes du groupe assument la totalité de la gestion des portefeuilles de titres obligataires vifs et du patrimoine immobilier, la gestion des portefeuilles constitués avec d'autres classes d'actifs est confiée à des sociétés de gestion externes. Parmi elles, celles dont le groupe - au travers de Monceau Investissements Mobiliers - est actionnaire, occupent une place prépondérante. Après la vente par le groupe en juillet 2012 de ses actions dans La Française AM, d'importantes modifications sont intervenues à la fin de 2012, et courant 2013 dans les relations existant avec cette société. Dans le même temps, nos deux partenaires, la Financière de la Cité et Métropole Gestion, ont eux aussi dénoué leurs liens capitalistiques avec La Française AM.

En conséquence, les parts de fonds ouverts gérés par La Française AM détenues en portefeuille ont été progressivement rachetées, tandis que s'amorçait un processus de transfert de la gestion des fonds dédiés vers les autres sociétés partenaires de Monceau Assurances : Monceau Ethique vers La Financière Responsable (dont le groupe détient 10 %), Monceau Trésorerie, Monceau Convertibles et Monceau Sélection Internationale vers la Financière de la Cité et enfin le plus important des fonds accessibles au travers des contrats d'assurance vie multi-support diffusés par le groupe, Monceau Sélection France Europe vers Métropole Gestion. Ces opérations de transfert, après accord de l'AMF, sont pour les dernières devenues effectives au début d'octobre 2013.



Au cours des dix dernières années, les marchés ont présenté des périodes temporairement atypiques, permettant d'identifier, après réflexions et études approfondies, autant d'opportunités d'investissements ou de gisements d'actifs à écarter, décisions qui marquent les portefeuilles aujourd'hui constitués et contribuent à expliquer les performances affichées en 2013.

En premier lieu, dans un **contexte de baisse sensible des taux longs obligataires**, confrontée à la nécessité d'afficher des taux de rendement alléchants sur les fonds en euro des produits d'assurance vie diffusés par le groupe, la gestion financière s'est intéressée aux **produits structurés**, offrant une rémunération majorée les premières années de vie du produit, moyennant l'acceptation d'un risque ultérieur, portant sur la rémunération annuelle, et parfois sur la valeur nominale du titre.

Ont été mis en portefeuille des titres structurés pour le groupe, pour lesquels **la rémunération aléatoire dépend soit de la pente de la courbe des taux, soit du niveau de l'inflation**. Ces titres, structurés entre 2005 et 2007, sur des périodes parfois longues, jusqu'à 15 ans, et, pour les derniers sur 4 années, sont concentrés dans les fonds des contrats en euro. Le portefeuille ainsi constitué répond aux attentes, offrant toujours un écart de rémunération bienvenu par rapport à des produits obligataires classiques.

Avec le même objectif de rendement, mettant à profit les fortes tensions sur les primes de crédit, le groupe s'est intéressé en 2008 **aux obligations du secteur privé** offrant un différentiel de rémunération attractif par rapport aux obligations souveraines de même maturité, **en dépit du peu de liquidité** offert par les marchés sur ce type d'actifs **et malgré la dégradation de la qualité moyenne des signatures en portefeuille** à laquelle conduit cette politique.

En outre, l'absence de visibilité avait conduit à adopter d'autant plus facilement des stratégies d'attente que la quasi-disparition du marché interbancaire avait poussé le système bancaire à offrir des rémunérations très attractives pour les placements de trésorerie et les certificats de dépôts de durée courte, entre 3 et 12 mois, rémunérations qui ne pénalisaient pas les attitudes prudentes de repli.

La normalisation des primes de crédit, les politiques concertées des banques centrales d'injection massive de liquidités dans le système bancaire, ont mis à mal ces stratégies courant 2009. Le niveau des taux d'intérêt courts, ne permettant plus une correcte rémunération des positions d'attente, a déplacé les centres d'intérêt du groupe vers **les obligations indexées sur l'inflation émises par des États**, à un moment où de nombreux opérateurs s'inquiétaient plutôt du risque de déflation.

Cette politique a renforcé les portefeuilles déjà importants accumulés progressivement en obligations indexées sur l'inflation émises par des États souverains de la zone euro, sur des gisements en pratique concentrés **sur la France et l'Italie**, expliquant ainsi l'origine de l'exposition du groupe au risque italien.

La recherche d'une protection contre l'inflation, amorcée avec l'acquisition des premières Oat indexées en 1999-2000, s'est amplifiée plus récemment. **Protéger les actifs contre un scénario de reprise d'inflation et de tensions sur les taux à long terme**, et, en conséquence, renforcer les portefeuilles de biens réels sont, depuis 2010, les thèmes privilégiés pour la gestion financière. Même si le scénario d'une forte tension sur les taux longs et d'une reprise de l'inflation n'est pas perçu de manière unanime comme probable à court terme, c'est celui qui aurait, si l'on n'y prenait garde, les effets les plus dévastateurs sur les avoirs du groupe, porteur d'engagements de long, voire très long terme.

Dans cette logique, les investissements en actifs réels se sont multipliés.

La **politique d'acquisitions immobilières**, active dès le début des années 2000, concentrée sur des immeubles de bureaux en évitant le secteur résidentiel, moins rentable et administré, est restée soutenue.

De tels actifs apportent sur le long terme une protection contre l'érosion monétaire tout en offrant une indexation de fait des loyers. En 2012, la décision était prise d'acquérir des **stocks d'or** physique, démarche rendue possible dès la création par la Financière de la Cité, d'un fonds spécialisé, *Geminal*.

Enfin, complétant les expositions en **obligations convertibles**, privilégiées de longue date par le groupe dans ses allocations d'actifs, les **portefeuilles d'actions**, principalement européennes, ont été régulièrement renforcés, tant pour les régimes de retraite en points, que pour les fonds en euro des sociétés vie ou les autres cantons gérés.

Explorer ces voies, exigeantes en besoins de fonds propres dans le référentiel Solvabilité II, ne pouvait être envisagé sans une correcte appréhension des effets attendus de l'entrée en vigueur de cette directive. Les résultats des travaux menés depuis ont souligné le caractère exagéré de l'état de psychose qui a suivi l'adoption particulièrement inopportune de la directive en mars 2009, et qui a conduit de nombreux opérateurs à céder, pour ne pas écrire brader, leurs portefeuilles d'actions, et réduire considérablement leurs expositions à cette classe d'actifs. Dans le même temps, le groupe maintenait les siennes, voire les augmentait.

Se protéger contre un scénario de poussées inflationnistes et de tensions sur les taux longs conduit logiquement à **se désintéresser des obligations longues à taux fixes**. De fait, les portefeuilles ne contiennent plus d'obligations souveraines à taux fixe d'une durée supérieure à 5 ans.

En revanche, les obligations indexées sur l'inflation répondent en partie aux besoins exprimés par le groupe. La mise en oeuvre en 2012 du "plan de sauvetage" de la Grèce suscite toutefois **des interrogations sur la place à réserver aux obligations souveraines**.

La généralisation de "clauses d'actions collectives" semblables à celles introduites a posteriori par le parlement grec permettant de spolier les créanciers de ce pays, a été imposée par les autorités européennes ; les contrats d'émission de dettes souveraines postérieurs au 1^{er} janvier 2013 contiennent tous de telles clauses de façon obligatoire. **Pour l'avenir, la méfiance s'impose donc**.

Les signatures souveraines, lorsqu'elles offrent une indexation sur l'inflation, paraissent devoir être réservées à la couverture des passifs à très long terme, faute d'une autre alternative.

Le **volume global du portefeuille obligataire** et produits de taux baisse continûment depuis 2011. Il a de nouveau sensiblement diminué, de 138,5 M€ (sur un total de portefeuille de l'ordre de 3.869 M€). Il représente **44,1 % de l'encours des placements gérés** pour les différents cantons, contre 51 % fin 2012.

De façon plus détaillée, ce portefeuille obligataire est constitué **d'obligations privées pour 30,2 %** de son encours, de titres émis par **l'État français pour 33,8 %** (49,2 % fin 2012), **par l'État italien pour 35,9 %** (contre 15,6 %). À l'intérieur du portefeuille obligataire, la poche des titres offrant une rémunération **à taux fixe s'est à nouveau réduite, de 127,8 M€**, en raison des arrivées à terme et des cessions auxquelles il a été procédé. En revanche, l'encours **d'OPCVM obligataires progresse légèrement de 3,3 M€**.

Le portefeuille d'obligations indexées sur l'inflation quant à lui n'a pas échappé à ce processus de contraction en anticipation d'une remontée des taux des pays de référence de la zone euro : les cessions ont excédé de 14,0 M€ les investissements.

Ce **portefeuille de titres indexés sur l'inflation représente environ les deux tiers du portefeuille de titres obligataires vifs**, proportion qui dépasse 90 % dans certains portefeuilles de régimes de retraite en points.

Les positions dans les OPCVM **d'obligations convertibles** ont régressé, de **l'ordre de 33,9 M€** résultant pour l'essentiel de la cession des titres LFP convertibles 2015 et BNP Convertible World et de façon accessoire des arbitrages décidés par les sociétaires. Ces OPCVM représentent 9,5 % des actifs gérés par la Caisse.

S'agissant des **OPCVM d'actions**, alors que les craintes liées à l'entrée en vigueur du projet Solvabilité II à l'horizon 2012 ont conduit à alléger l'encours en 2009, **le portefeuille a régulièrement progressé depuis**. L'augmentation de **64,3 M€** enregistrée au cours de cet exercice porte la part des **OPCVM actions détenus pour propre compte à 16,6 % du portefeuille** hors unités de compte affectées aux sociétaires.

Le poids des **investissements immobiliers a progressé de 19,3 M€**, résultant d'une part des souscriptions et arbitrages nets décidés par les sociétaires, d'autre part de la mise en oeuvre d'une politique d'acquisition de biens, par les sociétés Monceau Investissements Immobiliers et Société Civile Centrale Monceau, financée pour partie par apport des actionnaires.

Enfin, la société a conservé d'importants volumes de trésorerie, d'une part pour faire face à d'éventuelles augmentations des prestations à payer, d'autre part pour atténuer l'augmentation des risques en portefeuille. Au niveau de 6,5 %, non comprises les liquidités détenues par les OPCVM en portefeuille, la trésorerie se situe à un niveau inégalé au cours des quinze dernières années.



La progression des marchés actions en 2013 a permis d'accroître le volume des plus-values latentes tout en continuant de servir à nos sociétaires des participations aux excédents de très bonne facture, alimentées par d'importantes plus-values réalisées

À l'instar de 2012, la bonne tenue tant des marchés financiers que de la valeur du patrimoine immobilier rend inutile la constitution d'une provision pour risque d'exigibilité à l'inventaire 2013.

Cet environnement favorable a fait apparaître des plus-values qui ont pu être matérialisées durant l'exercice, contribuant à **l'excellent niveau des participations aux excédents servies aux sociétaires (3,76 % net sur Dynavie, 3,77 % net sur les Carnet Multi-Épargne, 3,40 % sur les Carnets d'Épargne)**. Elles ont également contribué à absorber le choc de la diminution des taux d'actualisation retenus pour évaluer les droits acquis par les adhérents des régimes en points.

Les montants ainsi dégagés sont significativement supérieurs à ceux qui avaient permis de bonifier les résultats de l'exercice 2012, tant pour les régimes en points (31,4 M€ au lieu de 9,3 M€) que pour les autres cantons (55,9 M€ contre 13,2 M€).

Malgré cela, les stocks des plus-values latentes autres qu'obligataires restent importants et totalisent près de 140 M€ contre 113 M€ à la fin de 2012, confortant la marge de solvabilité constituée par la Caisse au 31 décembre 2013. Sur les fonds en euro, ces stocks constituent de fait un "matelas", cependant très relatif, quand on le rapporte à la taille des encours concernés. Pourront s'y ajouter les plus-values latentes sur les portefeuilles obligataires vifs, de l'ordre de 80 M€, en retrait sur les 150 M€ affichés au terme de l'exercice précédent.

Les régimes de retraite en points : une pression continue sur les taux de couverture

La baisse graduelle et continue depuis 5 ans des taux d'actualisation utilisés pour calculer la valeur actuelle des droits acquis par les adhérents (la « Provision Mathématique Théorique »), conjuguée au souci de maintenir une politique de revalorisation des prestations servies aux retraités, voire de l'amplifier, tout en maintenant les taux de couverture au-dessus de 100 %, augmente chaque année le besoin de produits financiers pour faire croître les avoirs des régimes (leur « Provision Technique Spéciale »).

Malgré les revalorisations des valeurs de service votées par votre Conseil d'administration, les taux de couverture de vos régimes (avec taux d'actualisation en vigueur à fin 2013) ont donc été respectivement de :

- 103,1 % pour le contrat Régime Collectif de Retraite,
- 100,0 % pour le contrat Fonds Acti Retraite (après constitution d'une Provision Technique Spéciale Complémentaire),
- 100,0 % pour le contrat Fonréa (après constitution d'une Provision Technique Spéciale Complémentaire),

Ces résultats appellent quatre remarques :

- malgré la modification du calcul réglementaire de la Provision Mathématique Théorique, posée par l'arrêté du 24 décembre 2013, les tentatives pour maintenir les taux de couverture des différents régimes au-dessus de 100 % ont été vaines pour Fonréa mais également pour le Fonds Acti-Retraite, alors que **la gestion du Régime Collectif de Retraite a pu absorber l'impact de la baisse des taux d'actualisation** des droits acquis par les adhérents ;

- la remontée des taux longs des États de référence de la zone euro s'est traduite par **une baisse des réserves latentes obligataires**, surtout sensible pour Fonréa et Fonds Acti-Retraite, rendant inopérant le levier obligataire pour piloter le taux de couverture de ces deux régimes. À l'inverse, le RCR, davantage exposé aux signatures italiennes depuis 2012, tirant le parti de la détente des taux italiens, a mieux que résisté, les plus-values réalisées augmentées des plus-values latentes au 31 décembre 2013 dépassant les plus-values restées à l'état latent au 31 décembre 2012 (27 M€ contre 19 M€) ;
- pour absorber le choc lié à la baisse des taux d'actualisation et financer la politique de revalorisation des prestations décidée par le Conseil d'administration, d'importantes **opérations de réalisation de plus-values** ont été mises en oeuvre, portant également sur les actifs immobiliers ;
- en conséquence, si le **RCR sort renforcé de cet exercice**, et c'est là l'essentiel, avec des plus-values latentes qui représentent plus de 8 % de la Provision Technique Spéciale, tant Fonréa, c'était attendu, que le Fonds Acti-Retraite, pour lequel subsistait un espoir, ont fait la preuve de leur fragilité. **Une Provision Technique Spéciale Complémentaire (minime à hauteur de 1,315 M€ au total) a dû être constituée pour chacun de ces régimes.**

Les performances des fonds en euro de nos produits d'épargne annoncées au titre de 2013 se classent indiscutablement en tête des performances du marché, en affichant pour la deuxième année consécutive des rendements en hausse

À des niveaux nets de frais de gestion de **3,40 %** pour les Carnets d'Épargne souscrits de 1969 à 1991, de **3,77 %** sur les Carnets Multi Épargne commercialisés de 1991 à 1997 et de 3,76 % servi sur le fonds en euro de Dynavie, les performances annoncées pour 2013 illustrent certes le sérieux de la gestion qui les caractérise, mais plus encore **le respect de règles d'éthique contraignantes, respectueuses des droits des souscripteurs les plus fidèles qui ne sont pas ponctionnés pour améliorer les performances des produits les plus récents, gage d'une relation équitable sur le long terme.**

Malgré la diminution de la rentabilité courante, qui s'explique, **les résultats financiers ont tiré profit de la politique de diversification menée depuis plusieurs années, régulièrement renforcée, et de la bonne tenue des marchés d'actions et de convertibles européennes.** Des plus-values ont pu être enregistrées en 2013, principalement pour être reversées aux assurés et bénéficiaires de contrats.

Nos supports **en unités de compte**, quant à eux, ont bénéficié de marchés financiers porteurs au cours du deuxième semestre de l'année et ont à nouveau enregistré, dans leur grande majorité, **des rendements à deux chiffres**, conformes à leur objectif d'afficher des performances meilleures que leurs indices de référence, et ce avec une moindre volatilité.

Ces performances remarquables nous ont permis d'enrichir abondamment le palmarès des **récompenses** conquises au fil du temps. Le magazine « Le Revenu » a ainsi décerné à **Dynavie le Grand Trophée d'Or du meilleur contrat en euro** et le Trophée d'Or du meilleur contrat multisupport actif, récompensant tant la qualité de notre gestion des fonds en euro que celle de nos unités de compte.

Le magazine « Les Dossiers de l'Épargne » quant à lui, a gratifié Dynavie du Label d'Excellence des contrats classiques et « Gestion de Fortune » de l'Oscar du meilleur contrat mutualiste.

Quelles perspectives ?

Avec l'expansion des bases monétaires, les blocages politiques sur la réduction des déficits, la poursuite de l'expansion des pays émergents et les tensions sur le prix des matières premières, les facteurs inflationnistes sont plus que jamais présents, même s'ils sont actuellement contenus par les comportements d'épargne des ménages et les efforts des banques pour restaurer leur solvabilité. **Les institutions doivent donc se préparer à un environnement d'inflation plus élevée**, qui, à défaut d'être le risque le plus probable à court terme, constitue le péril le plus destructeur pour l'équilibre à long terme des organismes d'assurance. C'est le scénario à privilégier pour la gestion d'engagements à long terme.

En conséquence, **les allocations d'actifs retenues pour chacun des portefeuilles gérés ne paraissent pas devoir être significativement modifiées à l'avenir.** Tout en maintenant un volume élevé de liquidités, en particulier pour faire face à d'éventuelles augmentations des prestations à régler, les flux nets reçus pourraient être investis :

- en obligations indexées sur l'inflation, dans la mesure où il n'existe pas véritablement d'équivalent pour la gestion des risques longs ;
- en droits réels immobiliers ;
- en Opcvm d'actions et de biens réels, principalement ceux gérés par les partenaires, ou les gérants déjà sélectionnés.

En revanche, tant que les taux longs n'auront pas retrouvé un niveau plus réaliste, et que les primes de risque sur le crédit ne seront pas mieux rémunérées, **il paraît souhaitable de rester à l'écart des obligations, souveraines ou privées, à taux fixe.** Un allègement des poches d'obligations convertibles, même marginal, doit même être envisagé.



La qualité remarquable de la gamme des produits assurés par la Caisse et le volume des moyens d'accompagnement commercial mis en oeuvre en 2013, dans le contexte du plan de redynamisation lancé l'année précédente, laissent augurer un chiffre d'affaires bien supérieur à celui réalisé en 2013 : 151,5 M€, en hausse de + 0,3 % par rapport à 2012 (hausse portée à + 1,0 % si l'on neutralise l'incidence du transfert du produit Monceau Avenir Retraite vers Monceau Retraite & Épargne au 31 décembre 2011).

Au titre des principales **déceptions** de 2013 :

- une trop faible augmentation (+ 7 %) de la collecte sur les fonds en euro, eu égard aux remarquables performances affichées de longue date par les différents contrats, et singulièrement début 2013 ;
- une collecte en unités de compte hors immobilier qui double certes (4,9 M€ contre 2,5 M€ en 2012), mais n'atteint pas les niveaux que les performances financières affichées mériteraient, alors même que bon nombre de nos sociétaires auraient hier eu grand intérêt à diversifier une partie de leurs avoirs en investissant sur ces fonds, bénéficiant ainsi de deux années consécutives très porteuses ;
- une nouvelle régression de 12 % de la collecte sur nos produits de rentes viagères immédiates, malgré le nombre croissant de nos concitoyens, disposant d'un capital mais souffrant d'une faiblesse de leurs revenus courants l'âge de la retraite venu.

Pour autant, notre appréciation de l'exercice 2013 doit aussi prendre en compte **des éléments réels de satisfaction**.

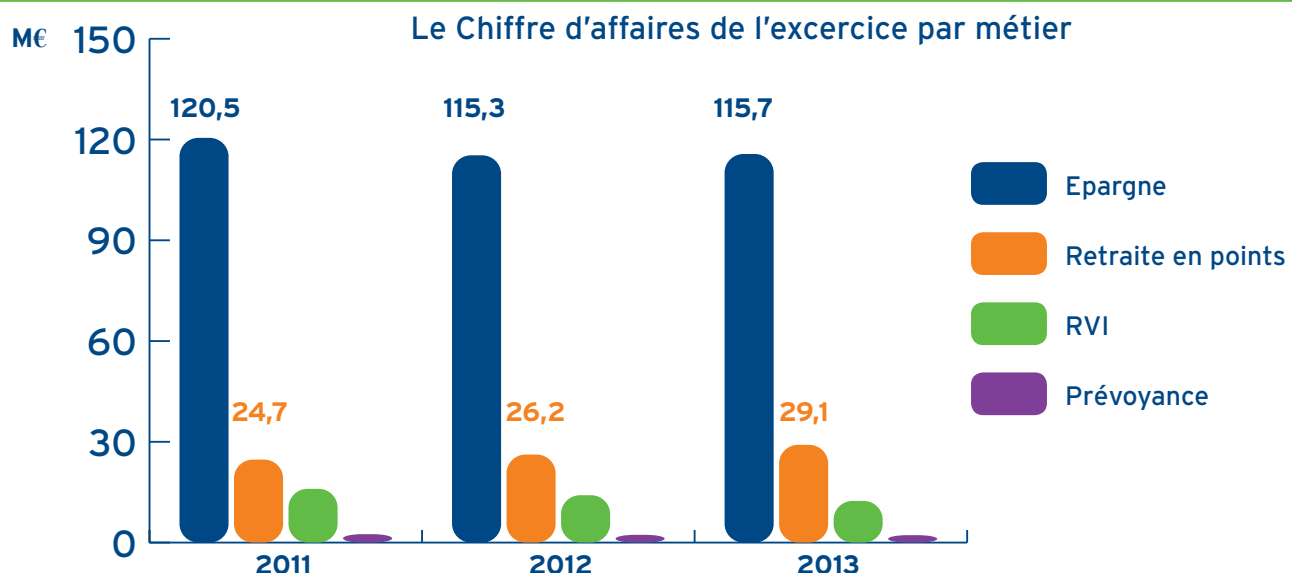
Tout d'abord, malgré les pauses observées en 2009 et 2011, la **collecte sur les régimes de retraite en points** s'inscrit dans la tendance de croissance retrouvée depuis 2002, année qui a marqué la fin de plus de 15 années de déclin. Elle croît de 11 %, progression accompagnée d'une augmentation sensible du nombre de nouveaux contrats retraite souscrits (+ 24 %), qui reste très en deçà des attentes (16 nouveaux contrats par collaborateur, contre 12 en 2012).

Le second point concerne l'amélioration relative de notre cash-flow en épargne qui, bien qu'encore négatif, s'est amélioré de 30 M€, bénéficiant essentiellement d'un recul des montants versés au titre des rachats (- 18 %) et des décès (- 11 %).

En troisième lieu, le **nombre de nouveaux sociétaires** affiche une croissance importante de 36 % par rapport à 2012, largement influencée par la campagne de parrainage et la focalisation de la stimulation commerciale sur ce paramètre. L'augmentation du nombre de nouveaux sociétaires par chargé de mission, qui est passé de 20 à 26, est certes positive mais encore insuffisante.

Mais notre performance commerciale mitigée doit aussi s'analyser à l'aune du **renouvellement humain** dont notre réseau salarié a fait l'objet **durant les 18 derniers mois**. Au 1er janvier 2012, le réseau était constitué de 69 chargés de mission, au 31 décembre 2013 de 76, dont 24 ont été recrutés pendant cette période.

Ainsi, les « nouveaux » représentent-ils aujourd'hui **près du tiers de l'effectif**. La technicité de nos produits et l'exigence légitime de professionnalisme que nous avons vis-à-vis de nos chargés de mission, impliquent une période d'adaptation des « nouveaux arrivants » largement supérieure à 12 mois. La montée en puissance efficace de ces derniers constitue à la fois un élément d'explication de notre performance commerciale mitigée en 2013 et un réel motif d'ambition pour l'exercice en cours.



Le renforcement continu de notre robustesse financière résulte essentiellement de la qualité de notre gestion financière dans un environnement macro-économique qui se stabilise. **Le résultat de l'exercice 2013 est un excédent comptable de 16.070 k€, contre 22.182 k€ en 2012, après paiement de l'impôt.**

L'exercice supporte en effet un impôt sur les sociétés d'un montant de 4.735 k€ après imputation d'une partie des déficits fiscaux reportables de 13.527 k€. Subsiste un montant de déficits fiscaux reportables de 30.390 k€, qui n'est pas inscrit à l'actif du bilan.

La baisse du résultat s'explique par :

- la constitution d'une **Provision Technique Spéciale Complémentaire** à hauteur de 1,315 M€, afin de conforter les avoirs de nos régimes de retraite en points Fonds Acti-Retraite et Fonréa, dans le contexte de baisse des taux d'actualisation des droits acquis par les adhérents ;
- la **hausse des frais généraux** (+ 3.229 k€), résultant à la fois de l'évolution de l'activité, de l'augmentation du nombre de chargés de mission sur le terrain accompagnée de l'impact des mesures sociales prises pour 2013, de la croissance sensible de l'intéressement des collaborateurs et de la ponction opérée sur les entreprises, notamment par le relèvement du forfait social et l'élargissement de l'assiette de la taxe sur les salaires ;
- la **reprise d'une partie des provisions pour dépréciation d'actifs**. La provision pour dépréciation durable a été évaluée de manière prudente au 31 décembre 2013 avec les mêmes règles que celles retenues au cours des exercices précédents, pour un montant de 4.505 k€ contre 5.051 k€ fin 2012, permettant de dégager un excédent de 546 k€ qui a alimenté les comptes de participation des sociétaires aux résultats ;

- une charge exceptionnelle de 662 k€, suite à l'**augmentation du fonds d'établissement** de Monceau Assurances en fin d'exercice.

Ces résultats permettent à votre Caisse de renforcer sensiblement sa marge de solvabilité. Face à une **marge minimale** à constituer de **128.623 k€**, les fonds propres comptables de la Caisse, augmentés du résultat de l'exercice, atteignent désormais 194.342 k€ contre 178.376 k€ à fin 2012, excédant ainsi le minimum réglementaire de solvabilité.

En incluant les plus-values latentes sur les portefeuilles évaluées conformément aux dispositions de l'article R.332-20 du Code des assurances, **la marge de solvabilité constituée par la société s'élève à 333.387 k€.** Si l'on intègre la totalité des plus-values latentes, la marge de solvabilité constituée s'élève alors à 412.631k€ et représente 3,21 fois la marge minimale à constituer.



Toujours soucieux de rendre « le meilleur service au meilleur coût », la Caisse, au travers de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance (Fngrp), n'a cessé, dans la continuité des plans d'action initiés en 2008, **d'investir pour relever le niveau des connaissances** des collaborateurs, les rendre aptes à répondre en permanence aux exigences croissantes des sociétaires, les former pour satisfaire aux obligations réglementaires nombreuses qui pèsent sur le secteur de l'assurance, par exemple en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux destinés au financement du terrorisme.

Dans ce contexte de promotion d'une dynamique de développement, s'appuyant sur des changements ambitieux, nous avons poursuivi, voire amplifié, une politique sociale atypique, conçue à la fin des années 90, pendant la phase de redressement de votre Mutuelle. De ces années sont nés un dialogue social de grande qualité, qui a baigné l'entreprise pendant près de douze années, et une logique de partage du fruit des efforts collectifs, systématiquement privilégiée depuis, qui accorde une place importante aux mécanismes de rémunération différée, moins obérés par les prélèvements sociaux et fiscaux excessifs pratiqués dans notre pays pour nourrir des régimes sociaux aux déficits abyssaux.

La mise en oeuvre du **régime complémentaire de retraite** à cotisations définies, (relevant de l'article 83 du Code général des impôts), qui de fait correspond à une augmentation générale de 6 % étalée sur plusieurs années, participe également à cette logique.

Ce régime est venu compléter le **mécanisme d'intéressement**, fruit des réflexions et discussions respectueuses, harmonieuses et fructueuses, conçu en liaison avec des partenaires sociaux respectueux de l'entreprise, de ses valeurs et de son éthique.

Ce mécanisme, s'appliquant par période triennale, a été régulièrement reconduit depuis, avec des aménagements et améliorations permis par le renforcement de la surface financière des adhérents du groupement. Le précédent accord, parvenu à son terme à la fin de l'exercice 2011 a été renouvelé en juin 2012, pour s'appliquer à la période 2012-2014 ; il a marqué une amélioration de l'enveloppe allouée, portée à 5 % du résultat combiné publié par Monceau Assurances.

En cohérence avec cette politique, la Fngrp a décidé de porter **l'abondement du Plan d'Epargne Entreprise** à 8 % du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale, à compter des versements effectués en 2014.



Les contextes économique et financier qui nous environnent sont incertains, comme le sont les perspectives. C'est pourquoi il serait préoccupant de connaître trop longtemps une performance commerciale mitigée. Il est par ailleurs clair, compte tenu des besoins de fonds propres que fait naître Solvabilité II, qu'un tel modèle d'entreprise ne saurait être pérennisé.

La qualité de nos offres, la fidélité des sociétaires, la prudence de notre gestion d'actifs et la force du Groupe Monceau (dont les fonds propres combinés s'affichaient à 620 M€ à fin 2013) sont des atouts majeurs et rares de notre Caisse, pour autant que les valeurs qui ont conduit l'importante réorganisation de l'entreprise fin 1997 soient ravivées. On parvient à la double conclusion d'une bonne adaptation de la gamme diffusée aux besoins actuels et futurs des sociétaires et de sa bonne, voire très bonne qualité d'ensemble, ce qui devrait fortement contribuer à soutenir l'activité.

Comme il était suggéré dans notre rapport sur l'exercice 2011, décision a été prise d'engager l'entreprise dans un plan ambitieux et exigeant de dynamisation du réseau commercial. Ce plan n'a pas porté suffisamment ses fruits pendant l'exercice 2013 mais les signaux positifs observés en ce début d'année nous poussent à l'intensifier.

Les priorités demeurent donc :

- le contrôle strict de l'activité des collaborateurs de terrain, en volume, en régularité et en diversité de production sur nos différents métiers, avec en priorité : le développement de la retraite ;
- le déploiement du nouvel outil des commerciaux salariés mi-mai 2014, devant conduire à leur plus grande efficacité commerciale, construite sur une meilleure connaissance et un meilleur suivi des sociétaires ;
- la continuation de la politique de renforcement quantitatif et qualitatif du réseau salarié. La forte corrélation identifiée entre baisse des effectifs et baisse de la collecte de 2007 à 2012 nous conduit à maintenir la pression sur les recrutements (15 postes ouverts) et l'implication de l'encadrement de terrain et des tuteurs dans l'accompagnement des « nouvelles pousses ».

- le maintien de l'investissement en formation, tant au travers de la programmation des ateliers des Assises que de la mise à jour de nos modules de formation qualifiante, qui bénéficiera de l'élargissement du groupe de formateurs, décidé en 2013 ;
- une meilleure coordination des calendriers commerciaux, centraux et régionaux. Cette centralisation des plans d'actions commerciaux tranche avec la logique de délégation complète laissée aux régions qui caractérisait la réforme de 1997, et qui a fait la preuve de ses limites. Elle permet surtout un meilleur partage des initiatives locales entre les régions et une mobilisation optimisée des moyens centraux ;
- la relance de l'activité de prospection, incontournable pour régénérer notre base vieillissante de sociétariat, confortée par le renforcement des budgets de communication publicitaire, visant le renforcement de l'image de Monceau Assurances comme assureur référent en matière de retraite sur-complémentaire ;
- l'accélération des chantiers Internet à destination des sociétaires, qui doit se nourrir de l'augmentation du nombre d'adresses méls en base (18.000 à fin mars 2014 contre 12.000 à fin mars 2013) ;
- un dialogue constant et constructif avec les structures associatives.

Les résultats commerciaux engrangés en ce début d'année, confortés par la très forte médiatisation de la qualité des rendements des fonds en euro de nos contrats d'épargne alimentent notre ambition, de même que notre savoir-faire peu égalé sur le marché d'avenir des régimes de retraite en points, dans un environnement où ces dispositifs sont les seules solutions efficaces au problème lancinant de l'avenir des régimes par répartition.

Cette ambition est d'élargir les bases de notre sociétariat en continuant au quotidien à incarner les valeurs qui nous ont faits depuis 1955.



Les résolutions proposées

Après la lecture des différents rapports rédigés par le Commissaire aux comptes, vous aurez à vous prononcer sur les résolutions qui vous sont présentées.

En particulier, il vous est proposé de revaloriser certaines rentes en service et les garanties des contrats Mixte, Vie Entière et Carnet Individuel d'Épargne. Vous aurez également à prendre connaissance des différents taux de revalorisation servis au titre de 2013, des indemnités de temps passé versées aux administrateurs et des frais qui leur ont été remboursés sur justificatifs.

Enfin, il vous est également proposé de renouveler pour six ans le mandat de quatre administrateurs, en parfaite harmonie avec les règles de gouvernance de la Mutuelle.



Paul
Tassel



Jean-Michel
Bonnaud



Robert
Desclaux



Guy
Leborgne

Au terme de ce rapport, nous tenons à remercier nos collaborateurs qui se sont mobilisés pour que la Caisse remplisse au mieux ses missions au bénéfice de ses sociétaires et pour la qualité du travail qu'ils ont accompli tout au long de cette année. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre très sincère reconnaissance. Nous formons également le vœu que les réformes entreprises depuis deux années, dans tous ses domaines de compétence, permettent à la Caisse de retrouver en 2014 la voie de l'efficacité et de l'excellence qu'elle a empruntée pendant de nombreuses années, à la grande satisfaction de tous ses sociétaires, après l'importante réorganisation mise en oeuvre fin 1997.





RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Capma & Capmi, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification des nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2 de l'annexe.

Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre mutuelle à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part.

- Certains postes techniques propres à l'assurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles.

Il est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.2 de l'annexe.

- Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre société d'assurance mutuelle ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Capma & Capmi

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Fait à Courbevoie, le 27 mai 2014

Le commissaire aux comptes

Mazars



Christophe Berrard

Compte de résultat au 31 décembre 2013

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2012
1 Prime	+	151 453	360	151 093	150 660
2 Produits des placements		294 658	-	294 658	241 524
2a Revenus des placements	+	78 827	-	78 827	92 221
2b Autres produits des placements	+	34 279	-	34 279	24 559
2c Profits provenant de la réalisation des placements	+	181 552	-	181 552	124 744
3 Ajustement ACAV (plus-values)	+	47 555	-	47 555	47 198
4 Autres produits techniques	+	5 604	-	5 604	5 794
5 Charges des sinistres		-235 415	-16 000	-219 415	-234 035
5a Prestations et frais payés	-	-235 758	-16 000	-219 758	-233 531
5b Charges des provisions pour sinistres	+/-	344	-	344	-504
6 Charges des provisions		46 029	15 996	30 033	59 420
6a Provisions d'assurance vie	+/-	98 954	15 996	82 957	109 405
6b Provisions sur contrats en unités de compte	+/-	-52 925	-	-52 925	-59 484
6c Autres provisions techniques	+/-	-	-	-	9 499
7 Participation aux résultats	-	-159 434	-13 803	-145 631	-116 656
8 Frais d'acquisition et d'administration		-12 301	-1 950	-10 351	-8 306
8a Frais d'acquisition	-	-10 695	-	-10 695	-8 855
8b Frais d'administration	-	-1 606	-	-1 606	-1 489
8c Commissions reçues des réassureurs	+	-	-1 950	1 950	2 038
9 Charges de placements		-100 847	17 705	-118 551	-105 005
9a Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-	-1 088	17 705	-18 792	-16 882
9b Autres charges des placements	-	-19 604	-	-19 604	-16 976
9c Pertes provenant de la réalisation de placements	-	-80 155	-	-80 155	-71 147
10 Ajustement ACAV (moins-values)	-	-10 412	-	-10 412	-12 998
11 Autres charges techniques	-	-1 924	-	-1 924	-1 669
12 Produits des placements transférés	-	-9 691	-	-9 691	-11 312
Résultat technique vie		15 276	2 308	12 968	14 614

Opérations	Opérations
2013	2012

1 Résultat technique VIE		12 968	14 614
2 Résultat technique NON VIE		-	-
3 Produits des placements		-	-
3a Revenu des placements	+	-	-
3b Autres produits des placements	+	-	-
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	-	-
4 Produits des placements alloués	+	9 691	11 312
5 Charges des placements		-	-
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		-	-
5b Autres charges des placements	-	-	-
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-	-
6 Produits des placements transférés	-	-	-
7 Autres produits non techniques	+	5 607	7 651
8 Autres charges non techniques	-	-5 672	-4 916
9 Résultat exceptionnel		-530	-597
9a Produits exceptionnels	+	390	261
9b Charges exceptionnelles	-	-920	-857
10 Participation des salariés	-	-1 259	-657
11 Impôt sur les bénéfices	-	-4 735	-5 226
12 Résultat de l'exercice		16 070	22 181

Bilan au 31 décembre 2013

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1

ACTIF

2013

2012

1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	-	-
3 Placements	3 633 827	3 572 486
3a Terrains et constructions	466 858	444 331
3b Placements dans des entreprises liées	74 469	65 707
3c Autres placements	3 092 501	3 062 448
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	-	-
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	554 586	501 661
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	428 479	444 673
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	422 302	438 298
5c Provisions pour sinistres vie	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	-	-
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	6 177	6 375
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	19 160	14 800
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	253	349
6aa Primes restant à émettre	-	-
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	253	349
6b Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
6c Autres créances	18 907	14 451
6ca Personnel	-	-
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	5 997	5 881
6cc Débiteurs divers	12 910	8 570
7 Autres actifs	4 886	4 561
7a Actifs corporels d'exploitation	771	727
7b Comptes courants et caisse	4 114	3 834
8 Comptes de régularisation - Actif	33 819	36 057
8a Intérêts et loyers acquis non échus	24 526	28 014
8b Frais d'acquisition reportés	-	-
8c Autres comptes de régularisation	9 292	8 043
9 Différence de conversion	-	-
	4 674 756	4 574 238

1 Capitaux propres :	194 342	178 376
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué	60 201	60 165
1c Réserves de réévaluation	-	-
1d Autres réserves	166 212	166 365
1e Report à nouveau	-48 141	-70 336
1f Résultat de l'exercice	16 070	22 181
2 Passifs subordonnés	-	-
3 Provisions techniques brutes	3 459 054	3 399 539
3a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
3b Provisions d'assurances vie	3 445 280	3 389 815
3c Provisions pour sinistres vie	673	1 016
3d Provisions pour sinistres non vie	-	-
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	13 101	8 707
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	-	-
3h Autres provisions techniques vie	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	-	-
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	554 586	501 661
5 Provisions pour risques et charges	561	695
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	428 418	444 602
7 Autres dettes :	21 236	19 648
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	479	968
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	2 298	2 347
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e Autres dettes :	18 458	16 333
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	-	-
7ec Personnel	39	35
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	2 085	6 436
7ee Créanciers divers	16 334	9 862
8 Comptes de régularisation - Passif	16 561	29 718
9 Différence de conversion	-	-
	4 674 756	4 574 238

Annexe aux comptes 2013

Les sommes portées dans la présente annexe sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 Faits marquants

Le rapport du Conseil d'administration expose les principales réalisations de l'exercice et les éléments marquants qui ont contribué à la formation du résultat. En résumé, cet exercice se caractérise par :

- **une quasi-stabilité du chiffre d'affaires (+ 0,30 %)** qui s'affiche à 151,5 M€, ce qui compte tenu de la qualité des produits commercialisés ne peut être considéré comme satisfaisant. L'activité épargne enregistre une très légère hausse à 115,7 M€ (+ 0,4 %) qui bénéficie de la croissance de la collecte en euro (+ 7,2 %) et pâtit de la baisse de l'activité en unités de compte (-14,4 %), induite par le support en immobilier qui concentre cependant 21,6 % de la collecte totale en épargne. Le chiffre d'affaires des régimes de retraite en points confirme le redressement constaté en 2012, avec une progression de + 10,9 % tandis que l'activité en rentes viagères immédiates connaît une nouvelle année de décrue de la collecte à - 11,9 % ;
- **des performances des fonds en euro des produits d'épargne annoncées au titre de 2013 se classant indiscutablement en tête des performances du secteur professionnel**, affichant en outre pour la deuxième année consécutive des rendements en hausse à l'inverse de ceux de la concurrence. A des niveaux nets de frais de gestion de 3,40 % pour les Carnets d'Épargne souscrits de 1969 à 1991, de 3,77 % pour les Carnets Multi Épargne accessibles de 1991 à 1997, de 3,76 % également servi sur le fonds en euro de Dynavie, elles illustrent et le sérieux de la gestion qui les caractérise, et plus encore le respect de règles d'éthique contraignantes, respectueuses des droits des sociétaires les plus fidèles qui ne sont pas ponctionnés pour améliorer les performances des produits les plus récents. Ces règles sont le gage d'une relation équitable sur le long terme ;
- la poursuite de **la politique de revalorisation** de la valeur de service des différents régimes de retraite en points. La clôture de l'exercice 2013 s'inscrit dans une situation exceptionnelle, marquée par une amorce de remontée des taux longs qui fait fondre les plus-values latentes obligataires, pesant sur les capacités de pilotage des taux de couverture, tandis que les taux d'actualisation retenus pour l'évaluation des droits des adhérents, calculés sur une moyenne de 24 mois, s'inscrivent à nouveau en baisse, pesant mécaniquement sur le taux de couverture. Dans ce contexte et celui de la publication de l'arrêté ministériel du 24 décembre 2013, publié le 28 décembre 2013 au Journal Officiel, modifiant le taux d'actualisation des droits acquis par les adhérents calculé sur 36 mois au lieu de 24, la société affiche **des taux de couverture supérieurs ou égaux à 100 % pour l'ensemble des régimes**. Des **provisions techniques spéciales complémentaires** pour un montant total de **1.315 k€** ont cependant dues être constituées pour deux d'entre eux, Fonréa et Fonds Acti Retraite, après avoir affecté à ces provisions 85 % des produits générés par la gestion financière des cantons concernés ;
- la **reprise d'une partie des provisions pour dépréciation d'actifs**. La **provision pour dépréciation durable** a été évaluée de manière prudente au 31 décembre 2013 avec les mêmes règles que celles retenues au cours des exercices précédents, pour un montant de 4.505k€ contre 5.051 k€ fin 2012, permettant de dégager un excédent de 546 k€ qui a alimenté les comptes de participation des sociétaires aux résultats ;
- **une charge exceptionnelle de 662 k€**, suite à l'augmentation du fonds d'établissement de Monceau Assurances en fin d'exercice ;
- **une augmentation des frais généraux de 3.229 k€** résultant notamment de charges plus importantes (+ 2.658 k€) en provenance des GIE auxquels la Caisse adhère, surtout générées par l'alourdissement des charges fiscales et sociales attachées aux rémunérations ;

- **un excédent comptable de 16.070 k€**, contre 22.181 k€ en 2012, après paiement de l'impôt. L'exercice supporte en effet un impôt sur les sociétés d'un montant de 4.735 k€ après imputation d'une partie des déficits fiscaux reportables de 13.527 k€. Subsiste un montant de déficits fiscaux reportables de 30.390k€, qui n'est pas inscrit à l'actif du bilan ;
- **une marge de solvabilité renforcée.** La **marge minimale** à constituer par la Caisse, **s'élève à 128.623 k€**. Les fonds propres comptables, augmentés du résultat de l'exercice, atteignent désormais 194.342 k€ contre 178.376 K€ à fin 2012, excédant ainsi le minimum réglementaire de solvabilité. En incluant les plus-values latentes sur les portefeuilles évalués conformément aux dispositions de l'article R.332-20 du Code des assurances, **la marge de solvabilité constituée par la société s'élève à 333.387 k€**. Si l'on intègre la totalité des plus-values latentes, la marge de solvabilité constituée s'élève à 412.631 k€.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles 8 à 16 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Les comptes de l'exercice 2013 respectent les dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes. Les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provisions sur valeurs mobilières à revenus fixes

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque élément d'actif pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenus fixes, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque continûment pendant 6 mois au moins à la clôture de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à une certaine fraction de son prix de revient : en situation normale, il est admis que cette fraction puisse être fixée à 80 % ; en revanche, dans l'hypothèse où les marchés connaissent une volatilité élevée, il est admis qu'elle puisse être fixée à 70 %, voire en deçà. Comme pour les exercices précédents, le taux de 80 % a été retenu pour les calculs à la date d'inventaire.

Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé dans un délai déterminé, fixé par convention à 5 ans, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159, calculé en supposant une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3 % sur la période de 5 ans durant laquelle l'actif considéré ne sera pas cédé.

Les provisions pour dépréciation à caractère durable constituées s'imputent sur la valeur comptable des actifs concernés.

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières évaluées conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée "Provision pour Risque d'Exigibilité", elle se trouve classée parmi les provisions techniques. Cette provision est calculée séparément pour chacun des régimes de retraite en points gérés par la Caisse, sans que les moins-values latentes globales constatées dans un régime puissent être compensées par des plus-values latentes globales existant éventuellement dans les autres régimes ou la gestion générale.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du “premier entré premier sorti” (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances, autres que celles détenues dans le cadre de la gestion des régimes de retraite en points, le produit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre cédé au taux actuariel de rendement calculé lors de son acquisition, alimente, par le compte de résultat, la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci. Depuis l'exercice 2010, les dotations à la réserve de capitalisation ou les reprises sur cette réserve prennent en compte la fiscalité attachée à ces opérations.

Provisions techniques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre la valeur actuelle probable des engagements de l'assureur d'une part, du preneur d'assurance d'autre part. Elles sont calculées en appliquant les taux, tables de mortalité, chargements d'inventaire prévus par la réglementation. S'agissant des régimes de retraite en points régis par les articles L 441-1 et suivants du Code des assurances, la provision mathématique est égale à la Provision Technique Spéciale (PTS) du Régime. A l'inventaire, on vérifie que cette PTS est supérieure à la Provision Mathématique Théorique (PMT) du Régime, valeur actuelle des droits de retraite acquis par les adhérents, calculée en utilisant les tables de mortalité et taux d'actualisation en vigueur à la date d'arrêté des comptes. Dans l'hypothèse contraire, on constitue une Provision Technique Spéciale Complémentaire (PTSC) d'un montant égal à la différence constatée. En d'autres termes, le taux de couverture d'un tel régime, rapport entre la PTS, majoré de la PTSC éventuelle, et la PMT, doit être supérieur ou égal à 100 %.

Acceptations en réassurance

Elles sont enregistrées à partir des informations transmises par les cédantes.

Cessions et rétrocessions

Les cessions sont comptabilisées en application des différents traités souscrits.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés dans les comptes de charges par destination par l'application de clés de répartition propres à chaque section analytique.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- frais généraux propres à Capma & Capmi ;
- frais généraux issus de la répartition des dépenses engagées par les GIE de moyens auxquels adhère Capma & Capmi.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlement des prestations, qui incluent notamment les frais des services de gestion des prestations ou exposés à leur profit ;
- les frais d'acquisition qui incluent notamment les salaires versés aux collaborateurs du terrain et coûts des délégations, et les frais des services centraux chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la gestion du portefeuille ou exposés à leur profit ;
- les charges de placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus, notamment les charges de direction générale.

Opérations en devises

Sans objet.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision est constituée en cas de doute sur la recouvrabilité d'une créance.

Engagements hors bilan

L'admission au statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance et de Mutuelle Associée de Monceau Assurances est matérialisée par des conventions de réassurance de durée. Ces conventions précisent qu'en cas de résiliation, la mutuelle associée désireuse de mettre fin à son statut rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant desdites conventions.

En conséquence, si, à la date d'arrêté des comptes, la mutuelle associée a pris la décision de résilier sa convention de réassurance d'adhésion, les dettes éventuellement exigibles au titre des conventions sont inscrites au passif du bilan. Dans l'hypothèse inverse, il n'y a pas lieu d'inscrire au hors-bilan les sommes qui seraient dues par Capma & Capmi à la Mutuelle Centrale de Réassurance et/ou Monceau Assurances en cas de résiliation, puisque ces conventions ne sont pas résiliées et qu'il est fait application du principe général de "continuité de l'exploitation".

Si la société Capma & Capmi avait résilié à la date du 31 décembre 2013 les conventions d'association qui la lient à Monceau Assurances et à la Mutuelle Centrale de Réassurance, elle aurait eu à régler un montant de 15.290 milliers d'euros à la Mutuelle Centrale de Réassurance.



4 Informations sur les postes du bilan

4.1 Actif

4.1.1 Placements immobiliers (hors placements des contrats en unités de compte)

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	444 331	89 261	66 733	466 858
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	444 331	89 261	66 733	466 858
TOTAL BRUT	444 331	89 261	66 733	466 858

Montants des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Sous-total	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	444 331	466 858
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	444 331	466 858
TOTAL NET	444 331	466 858

Sont enregistrées en “Acquisition” les affectations de parts de sociétés civiles immobilières servant de support aux contrats à capital variable immobilier, correspondant aux montants nets souscrits, rachetés ou arbitrés par les sociétaires ainsi que les parts souscrites par la société en réinvestissement des dividendes perçus.

4.1.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Le périmètre des entreprises liées au groupe Monceau Assurances, et détenues par la Caisse, n'a pas été modifié en 2013.

Cependant, des avances en compte courant sont consenties à la Société Civile Centrale Monceau pour financer la politique d'acquisition de biens immobiliers. Capma & Capmi y participe au prorata de sa participation dans le capital.

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	33 576	-	-	33 576
Prêts sociétés du groupe	32 131	16 763	8 001	40 893
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	65 707	16 763	8 001	74 469

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotations	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	33 576	33 576
Prêts sociétés du groupe	32 131	40 893
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
TOTAL	65 707	74 469

4.1.3

Autres placements

Valeurs brutes au 31 décembre 2013

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	1 208 723	2 318 405	2 102 076	1 425 052
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	1 810 112	648 205	836 233	1 622 084
Prêts et avances sur polices	48 664	9 107	7 902	49 869
Autres placements	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-
TOTAL BRUT	3 067 499	2 975 717	2 946 211	3 097 005

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises		
Actions et autres titres à revenus variables	-	5 051	4 100	4 647	-	4 505
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	5 051	4 100	4 647	-	4 505

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	1 203 672	1 420 547
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	1 810 112	1 622 084
Prêts et avances sur polices	48 664	49 869
Autres placements	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-
TOTAL NET	3 062 448	3 092 501

4.1.4

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Valeurs nettes au 31 décembre 2013

Intitulé	Montant à l'ouverture	Variation	Montant à la clôture
Placements immobiliers	275 314	33 527	308 841
Titres à revenu variable autres que les OPCVM	-	-	-
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-
Autres OPCVM	226 347	19 397	245 745
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
TOTAL	501 661	52 925	554 586

4.1.5

État récapitulatif des placements

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2012
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	507 682	507 682	590 078	476 343
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	33 956	33 590	66 048	33 590
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	1 334 339	1 330 238	1 354 813	1 111 788
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	90 332	90 332	89 949	92 688
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	1 587 288	1 614 565	1 693 809	1 787 683
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	38 450	38 450	38 450	38 450
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	11 488	11 488	11 488	10 332
- hors OCDE	-	-	-	-

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2012
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	308 841	308 841	308 841	275 314
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	245 745	245 745	245 745	226 347
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	4 158 121	4 180 931	4 399 220	4 052 536
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	1 585 288	1 612 603	1 691 847	1 786 501
- placements évalués selon l'article R 332-20	2 018 248	2 013 743	2 152 788	1 764 374
- placements évalués selon l'article R 332-5	554 586	554 586	554 586	501 661
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	2 665 931	2 682 457	2 838 358	2 644 027
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	-	-	-	-
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	937 605	943 888	1 006 276	906 849
- autres affectations ou sans affectation	554 586	554 586	554 586	501 661

Le tableau suivant permet de réconcilier le total de l'état des placements ci-dessus avec le montant des placements au bilan :

	2012			2013		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	4 019 629	4 074 147	4 313 319	4 158 121	4 188 413	4 399 220
Amortissement de Surcote		29 654			16 544	
Amortissement de Décote		8 043			9 062	
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	4 019 629	4 052 536	4 313 319	4 158 121	4 180 931	4 399 220

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste "Terrains et constructions".

Néant

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions"

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2012
Immeubles d'exploitation	-	-	-	-
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Autres immobilisations	466 858	466 858	549 254	444 331
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	466 858	466 858	549 254	444 331
Total	466 858	466 858	549 254	444 331

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Valeur de remboursement	1 730 259	1 591 273
Valeur nette	1 786 501	1 612 603
SOLDE NON AMORTI	-56 242	-21 330

d) Exposition aux risques d'états souverains ayant fait l'objet d'un plan de soutien européen

	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce				
- GRR000000010 - GRECE TV12- 151042 GDP LKD SEC.	0	0	0	27
Total Grèce	0	0	0	27
Chypre				
Total Chypre	Néant	Néant	Néant	Néant
Portugal				
Total Portugal	Néant	Néant	Néant	Néant
Irlande				
Total Irlande	Néant	Néant	Néant	Néant
Total général	0	0	0	27

4.1.6 Créances au 31 décembre de l'exercice

	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre	-	-	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	349	253	253	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-
Autres créances	14 451	18 907	18 907	-
Total	14 800	19 160	19 160	-

4.1.7 Compte de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Intérêts courus non échus	28 014	24 526
Intérêts à recevoir	-	-
Différences sur les prix de remboursement	8 043	9 062
Autres	-	230
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION - ACTIF	36 057	33 819

4.1.8 Filiales et participations

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Monceau Investissements Immobiliers (MII) Gestion d'un parc immobilier 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile Immobilière	97,90%	661 580	561 716	25 264	16 146	16 131	-	-
Monceau Investissements Mobiliers (MIM) Société de portefeuille 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile Particulière	92,76%	21 587	45 372	-	1 788	-	-	-
Société Civile Foncière Centrale Monceau (SCFCM) Gestion d'un patrimoine foncier 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile	60,00%	13 796	28 647	407	983	-	-	-

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Société Civile Centrale Monceau (SCCM) Gestion d'un parc immobilier 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile Immobilière	31,47%	100 322	187 140	31 801	15 119	5 664	40 824	-
Monceau Retraite & Épargne Société d'assurance vie 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société anonyme d'assurance mixte	29,48%	11 989	45 408	33 439	3 136	-	-	-

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2012	Affectation du résultat 2012	Augmentation	Diminution	résultat 2013	Montant au 31/12/2013
Fonds d'établissement et droits d'adhésion	60 165	-	36	-	-	60 201
Réserves	166 365	-	22 309	22 462	-	166 212
Réserve complémentaire fonds d'établissement	8 766	-	-	-	-	8 766
Réserve pour risque liés à l'allongement de la durée de la vie humaine	16 000	-	-	-	-	16 000
Autres réserves	20 506	-	-	13	-	20 494
Réserve de capitalisation	102 093	-	22 309	22 450	-	101 953
Réserve de solvabilité	19 000	-	-	-	-	19 000
Report à nouveau	-70 336	22 181	13	-	-	-48 141
Résultat de l'exercice	22 181	-22 181	-	-	16 070	16 070
TOTAL	178 376	0	22 358	22 462	16 070	194 342

Les variations affectant les différents postes de capitaux propres résultent de l'enregistrement des décisions de l'assemblée générale du 12 juin 2013, des mouvements de l'exercice sur la réserve de capitalisation, des droits d'adhésion acquittés par tout nouveau sociétaire et du résultat de l'exercice 2013.

4.2.2 Passifs subordonnés

Néant.

4.2.3 Provisions techniques brutes

Évaluées en application de la réglementation et des notes techniques propres à chaque produit, les provisions techniques brutes, provisions relatives aux opérations en unités de compte exclues, s'élèvent à 3.459.054 k€ contre 3.399.539 k€ au 31 décembre 2012. Elles incluent les Provisions Techniques Spéciales et Provisions Techniques Spéciales complémentaires éventuelles des différents régimes de retraite en points gérés par la Caisse soit, 763.714 k€ au titre du Régime Collectif de Retraite, 97.634 k€ pour Fonréa et 83.201 k€ au titre du Fonds Acti Retraite.

Le tableau suivant résume les principaux paramètres de chacun des trois régimes pris individuellement.

La provision pour sinistres à payer correspond aux capitaux échus ou aux sinistres survenus et non encore réglés à la date de clôture.

	RCR	Fonréa	Fonds Acti Retraite
Nombre d'adhérents	54 612	6 864	7 437
Provision Technique Spéciale à l'ouverture	752 521	85 263	71 445
Cotisations nettes	3 740	8 253	8 122
Produits Financiers crédités au régime	53 714	3 998	4 563
Arrérages réglés	44 127	961	566
Majorations légales nettes payées	2 134	-	-
Transferts réglés	-	110	489
Dotations complémentaires accordées par le Conseil	-	-	-
Provision Technique Spéciale à la clôture (1)	763 714	96 444	83 075
Provision Technique Spéciale complémentaire à la clôture (2)	-	1 190	126
Provision pour risque d'exigibilité	-	-	-
Provision pour dépréciation durable	367	-	-
Provision Mathématique Théorique (3)	740 961	97 634	83 201
Taux de couverture fin 2013 (1+2) / (3) en retenant un taux de 2,05 % pour les engagements à moins de 8 ans et de 1,64 % au-delà de 8 ans (norme ar- rêté du 24 décembre 2013)	103,07%	100,00%	100,00%
Taux de couverture estimé fin 2013 en retenant les taux d'actualisation qui étaient en vigueur à fin 2012, soit un taux de 2,23 % pour les engagements à moins de 8 ans et de 1,79 % au-delà de 8 ans	105,03%	102,20%	103,86%
Rappel du taux de couverture à fin 2012 en retenant un taux de 2,23 % pour les engagements à moins de 8 ans et de 1,79 % au-delà de 8 ans (norme arrêté du 1^{er} août 2006)	100,14%	100,78%	101,22%

4.2.4 Provisions techniques des contrats en unités de compte

Ces provisions techniques sont calculées en nombre d'unités de compte puis en euros, par multiplication de ce nombre par la valeur vénale de l'unité de compte à la date d'inventaire. Elles sont en augmentation de 10,5 %, à 554.586 k€ contre 501.661 k€ à l'inventaire précédent, portant pour 308.841 k€ sur des contrats à capital variable immobilier (275.314 k€ à la fin de 2012). À valeur constante des supports, l'encours de provisions techniques en unités de compte aurait augmenté de 3,3 %, à 518.218 k€.

Si l'on ne retient que les contrats à capital variable immobilier, les provisions techniques sont en augmentation de 12,2 % suite aux cotisations et arbitrages enregistrés en majorité sur ce support en unités de compte au cours de l'exercice. A valeur constante de la part de la SCI Monceau Investissements Immobiliers, la hausse est de 10,4 %.

4.2.5

Participation des adhérents aux résultats techniques et financiers

	Exercice		
	2011	2012	2013
Participation aux résultats totale :	106 044	128 779	159 434
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	109 245	125 285	155 040
Variation de la provision pour participation aux excédents	-3 201	3 494	4 394
Participation aux résultats des opérations vie (3)			
Provisions mathématiques moyennes (1)	2 500 149	2 497 368	2 499 581
Montant minimal de la participation aux résultats	46 596	69 001	63 670
Montant effectif de la participation aux résultats (2) :	74 042	79 287	89 962
<i>Participation attribuée (y compris intérêts techniques)</i>	<i>77 243</i>	<i>75 793</i>	<i>85 568</i>
<i>Variation de la provision pour participation aux excédents</i>	<i>-3 201</i>	<i>3 494</i>	<i>4 394</i>

(1) demi somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture, correspondant aux opérations visées au (3).

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux opérations visées au (3).

(3) Opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire français à l'exception des opérations à capital variable et des contrats relevant des articles L.441-1 et L.144-2.

4.2.6

Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Provision pour litiges	648	516
Autres provisions pour risques	46	45
TOTAL	695	561

4.2.7

Dettes

	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	444 602	428 418	428 418	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	968	479	479	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 347	2 298	2 298	-
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	16 333	18 458	18 458	-
Total	464 249	449 653	449 653	-

4.2.8

Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Intérêts perçus d'avance	-	-
Intérêts à recevoir	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-
Amortissements des différences sur les prix de remboursement	29 654	16 544
Charges constatées d'avance	-	-
Autres	64	17
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	29 718	16 561

4.2.9

Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	2012	2013
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Provisions pour intéressement des salariés	700	1 065
Autres charges à payer	1 031	1 269
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	-	-
État		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	-	-
Autres charges à payer diverses	109	318
TOTAL	1 840	2 652

Produits à percevoir	2012	2013
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	-	-
Autres produits à recevoir	-	1 154
TOTAL	-	1 154

4.3

Engagements hors bilan

Engagements donnés :

Engagements donnés	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Estimation des Indemnités conventionnelles de mise à la retraite	703	774
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	703	774

L'estimation des indemnités de mise à la retraite payables dans le futur est la somme de l'estimation de la part qui sera payée par les GIE auxquels elle participe et qui serait imputée à la société, et de la même estimation correspondant aux indemnités qui seraient dues aux salariés de l'entreprise.

Engagements reçus	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Comptes gagés par les réassureurs	145	96
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	145	96

5

Notes sur les postes du compte de résultats

Voir tableau ci-contre.

	Total	Capitalisation à prime unique	Capitalisation à prime périodique	Temporaire décès individuelle	Autres contrats individuels à prime unique	Autres contrats individuels à prime périodique	Collectifs décès	Collectifs vie	Contrats en UC à prime unique	Contrats en UC à prime périodique	Contrats collectifs L441	PERP
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
Primes	151 453	-	810	95 526	1 034	403	788	31 704	-	-	21 188	-
Charges de prestations	235 415	-	279	156 868	5 218	285	1 428	19 271	-	-	52 067	-
Charges de provisions	-46 029	-	119	-61 145	-3 806	9	-727	46 476	-	-	-26 955	-
Ajustement ACAV	37 143		-	-	-	-	-	37 143			-	-
Solde de souscription	-789	-	412	-197	-379	109	87	3 101	-	-3 923		-
Frais d'acquisition	10 695	-	57	6 746	73	28	56	2 239	-	-	1 496	-
Autres charges nettes de gestion	-2 074	-	3	806	-759	0	28	473	-	-	-2 626	-
Charges d'acquisition et de gestion nettes	8 621	-	60	7 552	-686	29	84	2 712	-	-1 130		-
Produits nets des placements	166 416	-	67	82 941	1 905	-	1 390	6 849	-	-	73 265	
Participation aux résultats	159 434	-	67	86 867	1 810	-	1 218	7 197	-	-	62 275	-
Solde financier	6 982	-	-0	- 3 926	95	-	172	-348	-	10 990		-
Primes cédées	360	-	123	197	34	3	2	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations	16 000	-	-	16 000	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges de provision	-15 996	-	-7	-15 988	-3	1	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans la PB	13 803	-	-	13 803	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	1 950	-	-	1 950	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de réassurance	15 397	-	-130	15 569	-37	-2	-2	-	-	-	-	-
Résultat technique	12 968	-	221	3 894	364	79	173	41	-	-	8 196	-
Hors compte												
Montant des rachats	89 369	-	-	77 007	599	-	219	11 544	-	-	-	-
Intérêts techniques bruts de l'exercice	17 559	-	67	14 957	1 621	-	913	-	-	-	-	-
Provisions techniques brutes à la clôture	4 013 640	-	3 389	2 424 770	52 166	202	31 891	556 673	-	-	944 549	-
Provisions techniques brutes à l'ouverture	3 901 200	-	3 218	2 399 461	54 338	192	31 224	503 537	-	-	909 229	-

5.1 Produits financiers alloués au compte non technique

Les produits financiers nets de charges alimentent le compte technique. A l'inventaire, une partie de ces produits vient pour alimenter la rubrique "produits financiers alloués" du compte non technique. Cette partie a été déterminée non pas en ventilant les produits des placements nets au prorata des capitaux propres comptables, réserve de capitalisation déduite, et provisions pour risques et charges d'une part, des provisions mathématiques et de la réserve de capitalisation d'autre part mais à partir des produits générés par chacun des cantons comme cela avait été fait en 2011 et en 2012.

Bien qu'elle réponde à la lettre aux dispositions du Plan Comptable 1995, la méthode d'enregistrement des produits financiers liés aux opérations de réassurance du Carnet d'Epargne a été contestée par le Service du Contrôle des Assurances, à l'occasion du contrôle portant sur les opérations de l'exercice 2005 qui a souhaité que l'entreprise privilégie la notion "d'image fidèle" plutôt que l'application stricte de textes peu adaptés aux cas particuliers présentés par notre Caisse.

Aussi, depuis l'établissement des comptes de 2007, les intérêts versés aux réassureurs en rémunération des dépôts d'espèces, fort correctement comptabilisés jusque là en "frais financiers" en application du plan comptable, apparaissent dans la colonne "cessions" du compte de résultat, contribuant ainsi à améliorer la signification du résultat technique brut et du résultat des opérations de réassurance.

5.2 Ventilation des produits et des charges de placements

Nature des charges	Montant
Intérêts sur dépôts espèces des réassureurs	17 705
Intérêts de retard	3
Frais externes de gestion	314
Frais internes	770
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	18 792
Amortissement des différences de prix de remboursement	11 081
Amortissement matériel service financier	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	8 523
Autres charges des placements	19 604
Moins values sur réalisation de placements	63 518
Dotation à la réserve de capitalisation	16 638
Pertes provenant de la réalisation des placements	80 155
Ajustement ACAV	10 412
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	128 963

Nature des produits	Montant
Revenus des immeubles et Sociétés civiles immobilières	21 796
Revenus des placements financiers	55 225
Revenus des prêts aux collectivités	1 154
Intérêts	183
Revenus des placements dans les entreprises liées	6
Revenus des placements des contrats en unités de compte	464
Revenus des placements	78 827
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	25 210
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	9 069
Intérêts	-
Autres produits de placements	34 279
Plus values sur réalisation de placements immobiliers	209
Plus values sur réalisation de placements	164 495
Reprise sur la réserve capitalisation	16 848
Profits provenant de la réalisation de placements	181 552
Ajustement ACAV	47 555
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	342 213
NET	213 250

5.3 Charges par destination

Ce tableau inclut les charges de gestion, hors commissions, issues de la ventilation des comptes de charges par nature ainsi que celles, hors commissions également, directement comptabilisées dans les comptes par destination. S'y ajoutent les autres charges techniques, qui figurent au compte de résultats pour 1.924 k€. Les mêmes éléments s'élevaient à respectivement 11.967 k€ et 1.669 k€ au 31 décembre 2012.

Au global, les charges supportées par l'entreprise, avec un total de 16.306 k€ contre 13.636 k€ pour 2012, ont augmenté de 19,6 %. Ce montant se rapproche de ceux enregistrés dans les comptes des exercices précédents à l'exception de celui de 2012 qui avait fortement diminué suite au transfert du plan d'épargne populaire Monceau Avenir Retraite vers Monceau Retraite & Epargne.

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	270	2 795	416	314	3 796
Charges internes	739	7 568	1 138	770	10 215
Dotations aux amortissements et aux provisions	31	293	47	-	371
Autres	-	-	-	-	-
TOTAL	1 040	10 656	1 601	1 084	14 382

5.4

Charges de personnel

	2012	2013
Salaires	272	321
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	142	180
Autres	-	-
TOTAL	413	501

5.5

Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2012	2013
Produits exceptionnels		
Autres produits exceptionnels	14	72
Produits sur exercices antérieurs	20	-
Article 700 produits	-	-
Produits exceptionnels issus du déversement classe 9/ classe 6	146	113
Reprise de provisions à caractère exceptionnel	7	1
Reprise de provision pour litiges	64	203
Crédit d'impôt recherche	9	-
Reprise de provisions pour charges exceptionnelles	-	-
Total produits exceptionnels	261	390
Charges exceptionnelles		
Autres pertes exceptionnelles	354	788
Pertes sur exercices antérieurs	24	1
Amendes et pénalités	-	-
Article 700 pénalités	1	6
Charges exceptionnelles issues du déversement classe 9/ classe 6	7	27
Dotation aux provisions pour litiges	467	71
Dotation aux provisions à caractère exceptionnelle	4	27
Total charges exceptionnelles	857	920
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-597	-530

6.1

Effectif présent à la clôture de l'exercice

Pour diffuser ses contrats, développer et gérer son activité, la société s'appuie sur les ressources des GIE de mise en commun de moyens auxquels elle adhère, la **F**édération **n**ationale des **g**roupements de **r**etraite et de **p**révoyance, le **S**ervice **c**entral des **m**utuelles et **M**onceau **a**ssurances **d**ommages. Elle emploie en outre un effectif salarié, composé, à la clôture de l'exercice de 2 collaborateurs membres du cadre de direction.

6.2

Indemnités versées aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2013, les administrateurs ont perçu un montant brut de 27.900 € au titre d'indemnités de temps passé. Ces indemnités, conformément à la réglementation, sont assujetties à des charges sociales, non déduites des montants ci-dessus. En outre, un total de 24.268 € leur a été remboursé, sur justificatifs, au titre des frais exposés par eux pour le compte de la société.

6.3

Indemnités versées aux commissaires aux comptes

Au cours de l'exercice 2013, les honoraires versés au Cabinet Mazars en rémunération de son mandat de commissaires aux comptes se sont élevés à 94.548 € TTC.

6.4

Combinaison des comptes

Pour répondre aux dispositions de l'article R.345-1-2 du Code des assurances, en application des dispositions du traité d'adhésion à Monceau Assurances, le conseil d'administration de Capma & Capmi a désigné la société Monceau Assurances Mutuelles Associées, société de réassurance mutuelle régie par l'article R 322-84 du Code des assurances, dont le siège est situé au 65 rue de Monceau à Paris 8^{ème}, pour combiner les comptes sociaux de l'entreprise.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2014

PROCÈS-VERBAL

Première résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, ratifie la liste des agréments des Groupements de sociétaires Capma & Capmi, conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts de Capma & Capmi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et le rapport du Commissaire aux comptes, l'Assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2013 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes, donne acte au Conseil d'administration qu'il lui a été rendu compte des opérations visées à l'article R.322-57 du Code des assurances, effectuées au cours de l'exercice 2013, y compris la souscription auprès de la société par ses Administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants, de contrats d'assurance de toute nature.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide :

- d'affecter l'excédent de l'exercice s'élevant à 16.069.881,19 € au compte "Report à nouveau" ;
- d'affecter 1.908,00 € à la "Réserve pour Fonds de Garantie" par prélèvement sur le compte Report à nouveau.

Cette "Réserve pour Fonds de Garantie", d'un montant ainsi portée à 870.506,00 €, est constituée dans le cadre des opérations du fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurances de personnes, conformément à l'article 68 de la loi 99-532 du 25 juin 1999.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Conformément aux articles 17 et 33 des statuts, l'Assemblée générale décide :

1/ Assurance de retraite

Les rentes en service, résultant des contrats de "Rente Viagère Immédiate" ayant pris effet depuis le 1er janvier 1998 seront revalorisées à compter du 1er janvier 2015, de 1,75 % (toutes majorations applicables comprises).

2/ Assurance de capitaux avec constitution d'épargne

Les garanties des contrats Mixte, Vie Entière, Carnet Individuel d'Épargne ayant été souscrits avant le 1^{er} janvier 2000, seront revalorisées à effet du 1^{er} janvier 2015 de 0,50 %.

3/ Assurance individuelle de capitaux en cas de décès sans constitution d'épargne

Aucune réduction supplémentaire n'est accordée sur le montant des cotisations en 2014 liée à l'ancienneté du contrat.

4/ Assurance collective de capitaux en cas de décès sans constitution d'épargne

Aucune réduction supplémentaire n'est accordée sur le montant des cotisations provisionnelles en 2014 liée à l'ancienneté du contrat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée générale déclare avoir été informée des décisions suivantes prises en application des dispositions des contrats :

1/ Assurance de retraite

a) La valeur d'acquisition des points retraite des contrats Retraite Complémentaire de l'Agriculteur, Carnet Individuel de Retraite a été arrêtée à 7,2939 en 2014. Les rentes en service seront revalorisées de 0,50 % à compter du 1^{er} janvier 2014.

b) Pour le Régime Collectif de Retraite, la valeur de service du point de retraite est fixée à compter du 1^{er} janvier 2014 à 0,19436 €, soit une revalorisation de 0,50 %.

Le coût d'acquisition d'une classe augmente de 2 %, passant de 222,26 € en 2013 à 226,70 € en 2014. Le nombre de points par classe est de 70,80.

c) Pour le Régime FONREA, la valeur de service du point de retraite est fixée à compter du 1^{er} janvier 2014 à 0,3617 € ce qui permet de revaloriser de 0,50 % l'ensemble des retraites y compris celles issues du régime COREVA.

Les cotisations annuelles sont indexées sur l'évolution du plafond de la Sécurité Sociale. Les 15 classes de cotisations du régime sont donc majorées de 1,39 %. Le nombre de points pour la classe 1 avec le coefficient correctif d'âge pour 55 ans est de 71,161.

d) Pour le Régime Fonds Acti Retraite, la valeur de service du point de retraite est fixée à compter du 1^{er} janvier 2014 à 0,4582 €, ce qui permet de revaloriser de 1 % les retraites.

Le nombre de points pour une cotisation de 1.000 € avec le coefficient correctif d'âge pour 55 ans est de 106,716.

e) Par ailleurs, pour les rentes en service, les droits contractuellement inscrits au titre des exercices antérieurs ont été légalement revalorisés au 1^{er} janvier 2014 avec des conditions de ressources pour les adhésions postérieures au 1^{er} janvier 1979.

2/ Carnet d'Épargne

Le taux de progression des provisions mathématiques est fixé à 3,40 % entre la date anniversaire 2013 et la date anniversaire 2014.

Au dixième anniversaire des versements effectués sur le Carnet d'Épargne, aucune attribution supplémentaire prioritaire ne sera versée en 2014, en application des décisions prises par les Conseils d'administration de la CAPMA du 22 avril 1986 et de la CAPMI du 4 juin 1986.

3/ Carnet de Prévoyance

La valeur de l'unité de compte au 27 décembre 2013 est de 1.954,01 €, soit une évolution sur l'année 2013 de + 17,61 %. Une attribution complémentaire de 1,082221 unités de compte pour 100 unités de compte acquises au 31 décembre 2013 fait ressortir le taux d'évolution de l'épargne des sociétaires à + 18,88 %.

4/ Carnet d'Investissement Immobilier

La valeur de la part de la société civile immobilière "Monceau Investissements Immobiliers" est passée de 28,40 € au 1^{er} octobre 2012 à 28,87 € au 1^{er} octobre 2013, soit une augmentation de 1,65 %.

Une attribution complémentaire de 2,357459 unités de compte pour 100 unités de compte acquises au 30 septembre 2013 a porté la progression globale de l'épargne des sociétaires à + 4,05 %.

5/ Carnet d'Épargne Multisupport (Carnet d'Épargne transformé par avenant conformément aux dispositions de la Loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net de frais de gestion	Encours au 31/12/2013
Fonds en euros	-	3,40 %	121 631 k€
FCP Monceau Sélection France Europe	2 515,94 ⁽¹⁾	14,49 %	8 268 k€
FCP Monceau Convertibles	129,77 ⁽¹⁾	6,76 %	17 193 k€

(1) cours du jeudi 26 décembre 2013

6/ Carnet Multi Épargne

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net de frais de gestion	Encours au 31/12/2013
F1 - support euros	-	3,77 % ^(*)	894 876 k€
F2 - support actions - dont parts supplémentaires : + 1,116676 % - dont évolution de la part : + 17,57 %	870,19 ⁽²⁾	18,34 %	5 214 k€
F3 - SCI Monceau Investissements Immobiliers - dont parts supplémentaires : + 2,357459 % - dont évolution de la part : + 1,65 %	28,87	3,58%	130 802 k€
F4 - Monceau Sélection France Europe	2 515,94 ⁽²⁾	14,55 %	71 233 k€

(*) ou 4,50% pour les contrats bénéficiant de ce taux minimum garanti

(2)cours du jeudi 26 ou du vendredi 27 décembre 2013 selon les cotations des OPCVM

7/ Dynavie

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net de frais de gestion	Encours au 31/12/2013
D1 - Monceau euros	-	3,76 %	706 185 k€
D2 - Monceau Performance	263,30 ⁽³⁾	2,23 %	5 106 k€
D3 - Monceau Sélection France Europe	2 515,94 ⁽³⁾	14,45 %	32 734 k€
D4 - Monceau Sélection Internationale	2 560,81 ⁽³⁾	13,46 %	16 152 k€
D5 - Monceau Patrimoine	281,83 ⁽³⁾	9,09 %	7 282 k€
F3 - SCI Monceau Investissements Immobiliers - dont parts supplémentaires : + 2,357459 % - dont évolution de la part : + 1,65 %	28,87	3,49 %	133 446 k€
D7 - Capma & Capmi Indice Croissance	Sans objet		
D8 - Monceau Convertibles	129,77 ⁽³⁾	6,72 %	8 091 k€
D9 - Monceau Trésorerie	1 259,51 ⁽³⁾	-0,39 %	483 k€
D10 - Profil Monceau Prudence	22 650,33 ⁽³⁾	4,56 %	910 k€
D11- Profil Monceau Équilibre	18 098,96 ⁽³⁾	8,80 %	4 383 k€
D12 - Profil Monceau Dynamique	31 447,93 ⁽³⁾	13,20 %	3 591 k€
D13 - Monceau Europe Dynamique	1 976,97 ⁽³⁾	18,48 %	11 132 k€
D14 - Monceau Ethique	898,53 ⁽³⁾	13,17 %	2 753 k€
D15 - Monceau Inflation	10 347,90 ⁽³⁾	2,40 %	1 339 k€

(3) cours du jeudi 26 décembre 2013

8/ Monceau Avenir Jeune

Le taux de participation aux excédents techniques et financiers déterminé au 31 décembre 2013 est égal à 3,76 %. La participation aux excédents sera attribuée, à chaque adhésion, à la date anniversaire de l'adhésion en 2014 et aura pour effet de majorer le montant annuel de la rente.

9/ Monceau Entreprise

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net	Encours au 31/12/2013
Monceau euros	-	3,70 %	6 277 k€
Monceau Performance	263,30 ⁽⁴⁾	2,17 %	189 k€

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net	Encours au 31/12/2013
Monceau Sélection France Europe	2 515,94 ⁽⁴⁾	14,38 %	2 241 k€
SCI Monceau Investissements Immobiliers - dont parts supplémentaires : + 2,357459 % - dont évolution de la part : + 1,65 %	28,87	3,43 %	1 737 k€
Monceau Convertibles	129,77 ⁽⁴⁾	6,66 %	686 k€

(4) cours du jeudi 26 décembre 2013

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de M. Paul Tassel. Le mandat de M. Paul Tassel expirera avec l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de M. Jean-Michel Bonnaud. Le mandat de M. Jean-Michel Bonnaud expirera avec l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de M. Robert Desclaux. Le mandat de M. Robert Desclaux expirera avec l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de M. Guy Le Borgne. Le mandat de M. Guy Le Borgne expirera avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Onzième résolution

L'Assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2013, 27.900,00 € bruts ont été perçus par les administrateurs au titre d'indemnités de temps passé, correspondant à un versement net de charges sociales de 23.694,88 €. Elle prend également acte qu'au cours du même exercice, 24.268,33 € leur ont été remboursés sur justificatifs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Douzième résolution

Sur proposition du Conseil d'administration, en application de l'article 14 des statuts, l'Assemblée générale décide de tenir l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014 en région Paris Ile de France, dans le lieu que le Conseil d'administration jugera opportun de choisir.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Treizième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

LISTE DES GROUPEMENTS AGRÉÉS

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'AIN	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI ANJOU - MAINE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'AISNE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA MANCHE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI BOURBONNAIS - NIVERNAIS	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA MARNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI ALPES MARITIMES	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE HAUTE MARNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'ARDECHE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE MEURTHE ET MOSELLE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES ARDENNES	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA MEUSE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'AUBE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU MORBIHAN
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'AUDE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE MOSELLE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI MIDI ARIEGE ET HAUTE-GARONNE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'OISE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI MIDI NORD	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'ORNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES BOUCHES DU RHONE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI FLANDRE - ARTOIS
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU CALVADOS	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES "3B"
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES CHARENTES	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES PYRENEES-ORIENTALES
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU CHER	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI ALSACE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI LIMOUSIN - MARCHE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU RHONE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE COTE D'OR	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE FRANCHE-COMTE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES COTES D'ARMOR	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE SAONE ET LOIRE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE DORDOGNE	Union Générale Parisienne
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA DROME	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE SEINE MARITIME
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'EURE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE SEINE ET MARNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'EURE ET LOIR	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI D'ILE DE FRANCE OUEST
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU FINISTERE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES DEUX-SEVRES
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI GARD - LOZERE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA SOMME
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU GERS	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI PROVENCE - CORSE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA GIRONDE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU VAUCLUSE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'HERAULT	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA VENDEE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'ILLE ET VILAINE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA VIENNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'INDRE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES VOSGES
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'INDRE ET LOIRE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'YONNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DAUPHINE - SAVOIE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI D'ILE DE FRANCE SUD-EST
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU JURA	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI D'ILE DE FRANCE NORD
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES LANDES	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA MARTINIQUE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LOIRE-ATLANTIQUE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA REUNION
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU VAL DE LOIRE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU LOT ET GARONNE	



Capma & Capmi

Société d'assurance mutuelle vie à cotisations fixes
Entreprise régie par le Code des assurances - Siret 775 670 482 00014

Siège social : 65, rue de Monceau - 75008 Paris

Siège administratif : 36/38, rue de Saint-Pétersbourg - CS 70 110 - 75380 Paris cedex 08

Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21

www.monceauassurances.com